

Lycée Français de Tananarive



CENTRE D'EXAMEN
Tél : +261 20 23 425 25
Fax : +261 20 22 415 28
examens@egd.mg

PROCEDURE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN DU DIPLÔME NATIONAL DU BREVET (DNB)

CANDIDATS INDIVIDUELS ET CNED

Session 2021

Le registre des inscriptions au DNB session 2021 sera ouvert du **mardi 27 octobre au mardi 10 novembre 2020.**

Les inscriptions se font exclusivement par internet à l'adresse suivante :
<http://www.ac-reunion.fr/>

Rubrique : Examens et concours / Autres examens / DNB /- S'inscrire/ Accéder au service de pré inscription des candidats individuels ou CNED Réunion et centres étrangers

Très important :

Notez bien votre identifiant et votre mot de passe quand vous créez votre compte sur Cyclades. Celui-ci vous permettra de récupérer votre convocation ainsi que votre relevé de notes, documents qui ne sont plus imprimés et envoyés par le service examens du LFT.

Vous imprimerez votre confirmation d'inscription. Vous devez la vérifier et la signer.
Votre confirmation d'inscription devra être déposée au plus tard le 20 novembre 2020 au lycée français de Tananarive, le centre d'examens. Ne pas la mettre en ligne comme indiqué sur le site.

Le dépôt de votre confirmation au centre d'examens accompagnée du justificatif de paiement du droit d'examen validera votre inscription au DNB.

Veillez prendre connaissance des informations ci-dessous avant de débiter votre inscription :

1- Etat civil

Nous attirons votre attention sur la saisie des informations sur le portail d'inscription. Sur ce point, vous veillerez à porter une attention particulière :

- à l'état civil de chaque candidat (nom de famille, ordre de prénoms, date et lieu de naissance). La vérification de l'état civil doit s'effectuer à l'aide de la pièce d'identité du candidat ou du livret de famille.
La signature du document de confirmation d'inscription est un acte personnel, engage son auteur et ne peut faire l'objet d'aucune demande de rectification ultérieure. L'inscription d'un candidat sous un nom qui n'est pas celui de l'état civil, l'erreur d'une simple lettre ou l'inversion/l'absence d'une lettre risquent d'avoir pour effet d'invalider les épreuves subies.

- au code postal pour l'adresse, il faut obligatoirement mettre « 99999 ».

2- Demande d'aménagement d'épreuves

Les demandes d'aménagements des conditions de passation des épreuves du DNB pour les candidats présentant un handicap aux mêmes dates que les inscriptions au DNB. Les demandes sont à saisir à l'adresse suivante: <http://www.ac-reunion.fr/>, rubrique Examens et concours / Aménagement d'examen.

Nous vous rappelons que cette démarche relève de la famille et que notre service pourra apporter son aide dans la limite de sa compétence.

Merci de bien vouloir respecter le calendrier ci-dessous :

- Saisie des demandes : pendant la période d'ouverture du registre d'inscription à l'examen et **au plus tard le mardi 10 novembre 2020**, délai de rigueur
- Dépôt du dossier (pour les candidats non scolaires) au médecin désigné par l'autorité consulaire de l'ambassade de France.

3- Droit d'examen

Droit d'examen

Le tarif pour le DNB est fixé à 420.000 Ariary pour les candidats individuels et CNED de la session 2021. Ce droit d'examen est payable auprès de l'agent comptable du lycée français de Tananarive. L'inscription ne sera validée définitivement qu'après réception du paiement. Le droit d'inscription n'est pas remboursable. Les moyens de règlement sont les suivants :

- Virement bancaire sur le compte ci-dessous, indiquer dans le libellé du virement :
 - Pour les paiements individuels : « **nom du candidat + CI + DNB** »
 - Pour les paiements collectifs effectués par des établissements scolaires : « **nom de l'établissement + CI + DNB** »

L'avis de virement doit être transmis au service examen par dépôt au lycée français de Tananarive (tous les jours de 7h00 à 12h00) ou par mail à examens@egd.mg avec la confirmation ou le récapitulatif d'inscription.

Relevé d'Identité Bancaire

Titulaire du compte : **AGENT COMPTABLE DU LYCEE FRANCAIS DE TANANARIVE**

Domiciliation : **00003 ANALAMAHSY**

Code banque Code Agence Numéro de compte Clé RIB
00004 00003 01272920101 92

IBAN : **MG46 0000 4000 0301 2729 2010 192**

BIC : **BMOIMGMG**

A remettre à tout organisme demandant vos références bancaires

- Chèque ariary à l'ordre de « agent comptable du lycée français de Tananarive », à déposer à la caisse du lycée (tous les jours de 7h00 à 12h00) en joignant la confirmation ou le récapitulatif d'inscription. Mentions à indiquer au dos du chèque :
 - o Pour les paiements individuels : « **nom du candidat + CI + DNB** » + **numéro de téléphone**
 - o Pour les paiements collectifs effectués par des établissements scolaires : « **nom de l'établissement + CI + DNB** »+ **numéro de téléphone**

- CB Visa et espèces à la caisse du lycée français de Tananarive (tous les jours de 7h00 à 12h00), en joignant la confirmation ou le récapitulatif d'inscription. A titre d'information, le versement en espèces est limité à 1 million d'ariary. Cependant, vous pouvez procéder à un versement espèces auprès des guichets BMOI (RIB ci-dessus ; indiquer les mêmes mentions que celles prévues pour les virements et transmettre les justificatifs de versement au service examen au lycée français (tous les jours de 7h00 à 12h00) ou par mail à examens@egd.mg avec la confirmation ou le récapitulatif d'inscription).

4- Epreuves

Le jour des épreuves, vous devrez apporter :

- votre convocation
- votre pièce d'identité avec photo
- la notification d'aménagements aux examens, le cas échéant.